

Bulletin d'informations : septembre 2024

Mérignac

Mairie de Mérignac

7, route de la Mairie

17210 Mérignac

05 46 70 62 70

mairie.merignac@wanadoo.fr

<http://merignac17.fr>

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 9h15 à 12h30

- Vendredi de 13h30 à 16h30

Chêne, Allée Guy Bouyer

Mot du maire

Enfin une météo estivale. « Que d'eau, que d'eau ! », s'exclamait le Président de la 3e République, Mac-Mahon, face aux inondations dévastatrices de Toulouse en 1875. Ce à quoi le préfet rétorquait : « Et encore, Monsieur le Président, vous n'en voyez que le dessus... ! »

Il est vrai que nos nappes phréatiques sont désormais bien rechargées. Une richesse pour notre pays comparativement à certains de nos voisins européens qui en manque cruellement. Une saison exceptionnelle sur le plan météorologique mais qui l'a également été sur le plan politique.

Nous avons voté trois fois depuis le début du mois de Juin. D'abord, l'élection européenne du 9 juin. Puis, suite aux résultats, le Président M. Macron a décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale. De nouvelles élections ont donc eu lieu le 30 Juin et le 7 Juillet.

Exception encore. Après un siècle exactement, la France a accueilli, à nouveau, les Jeux Olympiques d'été ! Une organisation remarquable. Nos athlètes ont réalisé des exploits mémorables, remportant 16 médailles d'or, 26 d'argent, et 64 de bronze, faisant de la France le premier pays européen au classement des médailles. La ferveur populaire a été palpable et a uni le pays dans un élan de joie.

Sur le plan communal, l'activité est également présente. Plusieurs projets ont avancé.

D'abord, des travaux d'entretien avec l'enrochement de la Route des Cagouilles et de la Route de la Pimparade. La réfection des chemins programmée l'an dernier, s'est réalisée, notamment, sur le début du Chemin de la Palombière, la fin du Chemin des Forges et une portion du chemin derrière le temple.

Par ailleurs, les couvertures des garages des logements communaux ont été rénovées.

Enfin, l'élaboration du PLU suit son cours et vous serez conviés à une réunion publique durant l'automne.

Notez également que suite aux vols qui ont eu lieu sur la commune, la gendarmerie nous rappelle de rester vigilants et de leur communiquer toutes informations utiles afin de les aider leurs enquêtes (exemple : modèle ou plaque d'immatriculation de véhicule suspect roulant lentement devant des habitations).

Les associations participent à animer la vie de la commune, notamment dès samedi nous pouvons nous retrouver pour le vide grenier.

Le conseil municipal a également le plaisir de vous offrir un repas dimanche midi.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une excellente reprise et une bonne fin d'année.

Amicalement,

Philippe Mennequerre

Serge nous a quitté

Serge faisait partie du Conseil Municipal. Il était actif et disponible pour la commune, jusqu'au jour où la maladie a pris le dessus. Il est décédé le 23 janvier dernier. Par cette page, nous souhaitons lui rendre hommage.



Voici les mots prononcés par Monsieur le Maire lors de ses obsèques :

Serge,

Tu es parti. Trop vite trop tôt.

Serge,

Je ne t'ai connu que trop peu de temps en qualité de conseiller municipal mais ton rayonnement était communicatif.

Serge,

Tu étais un homme impliqué, tu voulais et savais œuvrer dans le sens du bien commun.

Serge,

Nous te remercions de ta disponibilité et de ta constance.

Toujours prêt à donner un coup de main pour réparer des volets, des lampes électriques, pour chasser les pigeons de l'église avec Bernard ton ami.

Serge,

Donnait de sa personne pour nous aider à faire fonctionner correctement la commune.

Serge,

Était un homme réfléchi qui se voulait consensuel, ta richesse était d'être également clairvoyant et généreux. Il nous donnait de son expérience.

Serge,

Était, à mon avis, un homme de ressources et foncièrement altruiste.

Serge,

Ton humilité savait laisser la place à l'autre.

Serge,

A été fauché dans sa soixante dixième année en homme mature et parti bien trop tôt.

Serge,

Il nous restera de toi le souvenir d'un homme parcouru de cette intelligence, de cette générosité indispensable pour le vivre ensemble.

Merci à Toi.

État civil

Nous profitons de cette page pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune.

Naissances

Le 14 mars 2024
Ivannah, Michelle
SALLEBERT

Mariage

Le 25 novembre 2023, à Abobo (CI),
Alexis SALLEBERT
et Inès GNAGBO
résidant 28, Route de Bellevue.

Décès

Le 26 novembre 2023,
Jean-Michel CHARPENTIER,
78 ans,
11, Route de La Côte.

Le 23 janvier 2024,
Serge NICOU,
70 ans,
5, Impasse Moulin Négrier.

Le 5 avril 2024,
Éliane NICOU,
84 ans,
4, Impasse Moulin Négrier.

Le 21 juin 2024,
Michel PRUDENT,
87 ans,
3, Impasse des Bleuets, La Côte.

Le 22 août 2024,
Jean-Louis LAMBERT,
75 ans,
10, Route de Bellevue.

Liste électorale

Inscription sur les listes électorales.

1. Après vos 16 ans, si vous avez fait le recensement citoyen, **vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans**. Si ce n'est pas le cas, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune pour pouvoir voter.
2. Cette inscription peut se faire en ligne sur le site de **Service-Public.fr** ou **directement à la mairie**.
3. Sur Service-Public.fr, le service « Interroger ma situation électorale » vous permet de vérifier votre inscription en cas de doute (momentanément indisponible).



Que faire en cas de déménagement ?

- Si vous changez de domicile **en restant sur la commune**, vous devez déclarer votre nouvelle adresse à la mairie.
- Si vous déménagez **dans une autre commune**, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune. **Attention ! Le changement d'adresse n'entraîne pas le changement de liste électorale. Vous devez faire la démarche** auprès de votre nouvelle mairie ou en ligne. Pour cela vous fournirez un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport).

Qui peut être inscrit sur les listes électorales ?

- Les personnes qui résident sur la commune et leurs enfants (de 18 à 26 ans).
- Ceux qui payent des impôts sur la commune.
- Ceux qui gèrent une société installée sur la commune.

Si vous ne remplissez plus l'une de ces conditions sur la commune où vous êtes inscrits, vous devez faire les démarches pour vous inscrire sur votre commune de résidence **avant fin décembre**. La période annuelle de révision des listes électorales est du 1^{er} septembre au dernier jour ouvrable de décembre.

Le budget de la commune réalisé en 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réalisées	2023	Recettes réalisées	2023
Charges à caractère général	38 689,65 €	Produit des services (EDF)	234,00 €
Charges de personnel	49 259,08 €	Impôts et taxes	114 829,38 €
Autres charges de gestion courante	33 724,17 €	Dotations et participations	66 551,65 €
Opérations d'ordres : amortissement	6 500,00 €	Locations logements et salle des fêtes	20 846,60 €
Sous-total dépenses	128 172,90 €	Sous-total recettes	202 681,70 €
Reversements sur impôts et taxes	11 442,00 €	Report excédent années antérieures	279 401,26 €
Total dépenses	139 614,90 €	Total recettes	481 862,29 €
		Résultat Dépenses-Recettes	342 247,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses réalisées	2023	Recettes réalisées	2023
Chemins	6 848,96 €	Report excédent années antérieures	8 427,57 €
PLU	4 309,50 €	Caution	300,00 €
FCTVA voirie SDV17	24 267,00 €	FCTVA	3 826,83 €
Cuisinière de la salle des fêtes	1 572,00 €	FCTVA voirie SDV17	24 267,00 €
Chaise de bureau	206,46 €	Opérations d'ordres : amortissement	6 500,00 €
Châssis du volet	291,00 €		
Volet roulant	1 600,00 €		
Pompes à chaleur	25 531,00 €		
Socle + plaque du Monument aux morts	1 094,00 €		
Total dépenses	65 719,92 €	Total recettes	43 321,40 €
		Résultat = déficit	-22 398,52 €

Taxes communales : inchangées.

	Taux de 2023	Taux de 2024
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	30,62 %	30,62 %
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	54,23 %	54,23 %
Taxe d'habitation (TH)	15,23 %	15,23 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	17,12 %	17,12 %

Élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU)



Afin de limiter l'emprise sur les terrains agricoles, **les règles de construction évoluent au niveau national**. Certains terrains actuellement constructibles avec notre carte communale **ne le seront probablement plus en 2026** lorsque le PLU entrera en vigueur.

L'élaboration du PLU se fait en concertation avec la population.

La **réunion publique** initialement prévue au printemps aura lieu **en automne** avec la présence du bureau d'étude en urbanisme, Cittànova.

Actuellement, **des panneaux de présentation** générale du PLU sont consultables en mairie. **Un registre de concertation** est disponible en mairie. Vous pouvez y noter vos remarques ou observations.

Si vous avez identifié, sur Mérignac, **des arbres ou des bâtis remarquables** qui doivent être préservés, vous pouvez les indiquer.

Cimetière : entretien des tombes

Les tombes doivent être entretenues par les familles des défunts. Merci de le faire régulièrement avant que les mauvaises herbes ne se répandent sur les tombes voisines.

L'entretien des tombes des défunts est un devoir moral mais également une obligation réglementaire. En effet, [l'article R2223-17 du code général des collectivités territoriales](#) prévoit que **les concessions funéraires** de plus de 30 ans **laissées à l'abandon** (10 ans après la dernière inhumation) **peuvent être reprises par les mairies**. Si vous connaissez des héritiers de tombes abandonnées, merci de relayer l'information.

La concession est un simple droit d'usage. La commune reste propriétaire du terrain.

Les employés communaux entretiennent le cimetière **autour des tombes**.

Association l'ENTRAIDE

MÉRIGNAC (17)
Samedi PLACE DE LA MAIRIE
7 Septembre

BROCANTE VIDE GRENIER

Organisé par l'ENTRAIDE
OUVERT AUX PROFESSIONNELS ET AUX PARTICULIERS
de 7 h à 18 h

**EMPLACEMENT
GRATUIT**

RESTAURATION
SUR PLACE

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS :
Tél. 06 31 97 46 47
06 50 06 08 63

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

MICHOY JONZAC - 05 46 48 24 67

Repas des Mérignacais !

Le Conseil Municipal est heureux d'organiser et d'offrir un
REPAS pour les **MÉRIGNACAIS**

Dimanche 8 Septembre
A 12h00
A la Salle des Fêtes



Cette année, nous seront 89 personnes dont 9 enfants.



La salle des fêtes ne sera pas disponible du lundi 09/09 au lundi 11/11/2024.

Durant cette période, des travaux de remise en état de la toiture seront effectués.

Association de chasse : ACCA de Mérignac



Chevreuil, lieu-dit Le Graveau

L'assemblée générale s'est déroulée le 22 juin 2024. L'association compte **17 adhérents** titulaires d'une carte **dont 6 Mérignacais**.

Pour l'année 2023-2024 :

Prélèvements :

7 chevreuils, 2 sangliers, 11 lièvres, 29 faisans,
7 perdrix rouges, 5 cailles des blés, 13
bécasses, 1 canard colvert, 213 pigeons
ramiers, 4 renards, 25 ragondins et 1 corneille
noire.

Lâchers de gibier :

49 faisans (de Mandchourie) **en reproduction** :
La chasse de cette espèce est fermée pendant
3 ans.
60 faisans (obscur) **de tir** et 35 perdrix rouges.

Président : Jean-Pierre VIAUD 06 45 10 48 82

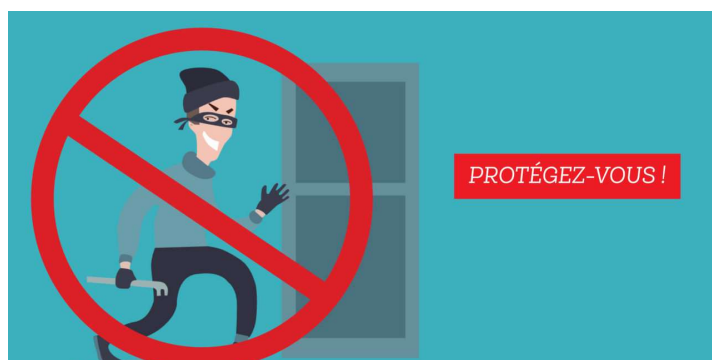
Entretien des espaces autour des poubelles

Petit rappel : **vous êtes responsable de la taille de votre haie** qui pousse à l'extérieur de votre terrain : chez votre voisin comme sur l'espace public. Notamment, **si votre haie pousse le long des bacs** à déchets, **vous devez l'entretenir** afin qu'elle ne gêne pas. Les déchets de taille peuvent être compostés.

Où trouver un composteur ?

Les composteurs individuels sont **fournis gratuitement** avec leur bio-seau sur demande **à la mairie**, à la déchetterie ou à la communauté de communes. Pour cela, il vous sera demandé le numéro figurant sur votre carte de déchetterie.

Vols et sécurité



Cet été des vols de carburant et de matériel ont été commis sur la commune.

Voici quelques réflexes à adopter.

VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets.
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les indices pour les opérations de police.
- Appelez directement la gendarmerie : **COMPOSEZ le 17**.
- Faites oppositions sur les chéquiers, cartes bancaires ou titres volés.

QUELQUES PRECAUTIONS A PRENDRE

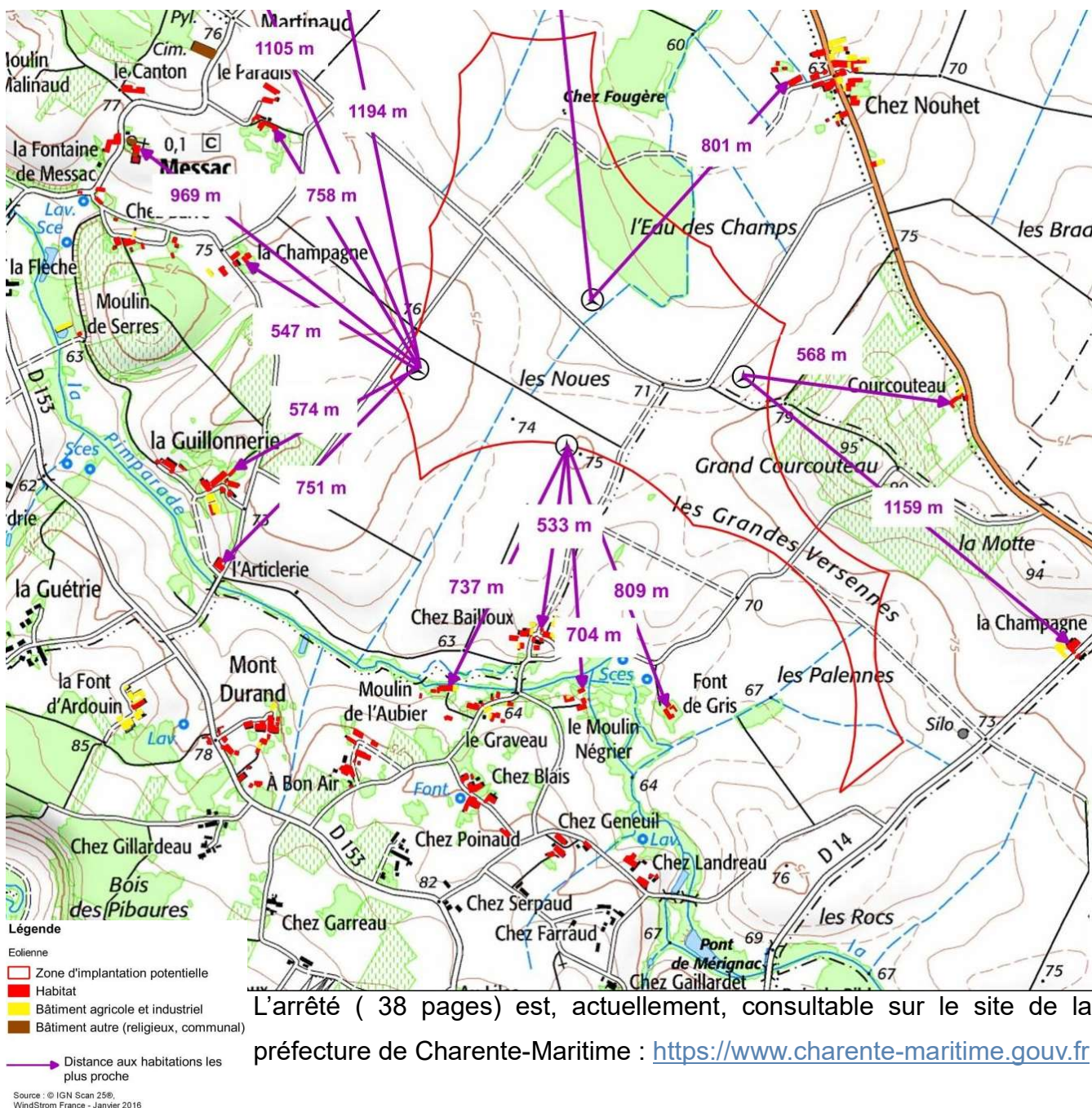
Les voleurs peuvent s'introduire dans le domicile de leur victime (généralement sans violence) et dérobent les clés des véhicules posées dans l'entrée avec le portefeuille, sac à main et téléphone portable notamment (phénomène de « Home-jacking »).

- **N'utilisez pas les « cachettes » classiques** : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs ou la poubelle...
- Si vous êtes absent, ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence.
- **Verrouillez portes et fenêtres la nuit**, même si vous êtes dans votre résidence.
- **Ne laissez pas en évidence** les clés de votre automobile, le sac à main, le téléphone portable dans l'entrée de votre habitation. Rangez-les dans un endroit discret.
- En voiture, **lors d'un arrêt** de courte durée, pensez à **enlever les clés** de contact et à **verrouiller les portières**.

Implantation d'éoliennes autour de Mérignac

Parc éolien de Messac (4 éoliennes)

Le 8 juillet, lendemain des élections, le préfet a donné son autorisation pour la construction du parc éolien de Messac. Les avis défavorables des commissaires enquêteurs n'ont pas été pris en compte. Pour ce projet, représenté ci-dessous, la société *Énergie Éolienne de Messac* a obtenu la dérogation permettant de porter atteinte aux espèces protégées (82 espèces d'oiseaux, 17 espèces de chauves-souris).



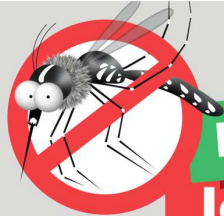
Parcs éoliens de Baignes-Sainte-Radegonde et Chantillac

Les 2 parcs éoliens de Baignes et Chantillac sont en phase de construction : 12 éoliennes de 180 m (localisation : voir bulletin de juin 2023). L'information est également disponible en mairie.

Luttons contre les moustiques tigres !

Le moustique tigre ne vit pas dans les marais, cours d'eau, étangs ni autres zones humides. Il **apprécie surtout les jardins résidentiels**. Entre mai et novembre, le moustique tigre **pond dans les récipients d'eau stagnante** présents dans les espaces extérieurs, même les plus petits (coupelles de pots de fleurs, jouets...). Il peut être vecteur de maladies. Voici quelques conseils donnés par l'ARS de Nouvelle-Aquitaine pour éviter leur prolifération.

La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration

Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors

Coupez l'eau au moustique tigre !



Toutes les infos
et les flyers à
télécharger ici

Et passez
le message
à votre voisin

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

NETTOYONS

pour faciliter
l'écoulement
des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...

150 m



L'astuce du Pro,
mettez du sable
dans vos coupelles

